

RONT PRODUCTION

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Date d'édition : 20/01/2020 Numéro de version : 6

GRAISSE SILICONEE

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : GRAISSE SILICONEE – REF 2543

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation commerciale : Lubrifiant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

RONT PRODUCTION

ZI du val D'argent
24, rue de Salonique
95100 ARGENTEUIL
Tél : 01 39 80 12 12
Fax : 01 39 80 99 33

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoison : Hôpital WIDAL : + 33 01 40 05 48 48

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification : La préparation n'est pas classifiée comme dangereuse selon la directive 1999/45/EC et le règlement (CE) n°1272/2008

Etiquetage (d'usage ou CE) :

H-Code : Non disponible PHRASES

P-Code : Non disponible PHRASES

Etiquetage transport : Voir paragraphe 14

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**3.1. Nature Chimique**

PREPARATION : Produit à base d'huile minérale blanche codex dont la teneur en hydrocarbures Aromatiques polycycliques (HAP) est inférieure à 3%, selon la méthode IP 346.

3.2. Composants Dangereux

Composant(s)	Pourcentage Massique	Symbole(s)	Risque(s)	N° CAS	N° REACH
-	-	-	-	-	-

3.3. Identification des dangers

Effets néfastes sur la santé : Dans les conditions usuelles d'utilisation, ce produit ne présente pas de danger d'intoxication aiguë.

Effets néfastes sur l'environnement : Ne pas rejeter ce produit dans l'environnement.

Dangers physico-chimiques : Pas de risque particulier d'inflammation ou d'explosion dans les conditions normales d'utilisation.

4. PREMIERS SECOURS**4.1. Description des premiers secours :**

En cas de troubles graves, appeler un médecin ou demander une aide médicale d'urgence.

Premiers soins après inhalation	: Le risque n'existe que pour des graisses en aérosol ou en cas de chauffage du produit à des températures élevées. Dans ces deux cas, transporter la personne à l'air, la maintenir au chaud et au repos.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver abondamment la peau à l'eau et au savon. Retirer les vêtements souillés, ne les réutiliser qu'après nettoyage.
Premiers soins après contact oculaire	: Laver immédiatement et abondamment à l'eau, en écartant les paupières pendant au moins 15 minutes. Si des troubles de la vue persistent, consulter un spécialiste.
Premiers soins après ingestion	: Ne pas faire vomir pour éviter les risques d'aspiration dans les voies respiratoires, appeler un médecin rapidement.
Premiers soins après aspiration	: Si on soupçonne qu'il y a eu aspiration dans les poumons (au cours de vomissement par exemple), transporter d'urgence en milieu hospitalier.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair	: Non applicable.
Moyens d'extinction	: Appropriés : Mousse CO ₂ , poudre ou brouillard d'eau. Déconseillés : Jet d'eau sous pression.
Dangers spécifiques (en cas d'incendie ou d'explosion)	: La combustion incomplète et la thermolyse peuvent produire des dégagements de gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO ₂ , hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies. Leur inhalation est très dangereuse
Protection des intervenants	: Port obligatoire d'un appareil respiratoire homologué isolant autonome en atmosphère confinée en raison des fumées abondantes et des gaz.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles	: Des déversements de produit peuvent rendre les surfaces glissantes.
Précautions pour la protection de l'environnement	: Concevoir des installations pour éviter la pollution des eaux et du sol. Protéger les zones sensibles en matière d'environnement ainsi que les ressources en eau.
Méthode de nettoyage	: La récupération s'effectue à l'aide de moyens physiques (pompages, écrémage, ...). Contenir les déversements et les récupérer au moyen de sable ou de tout autre matériau inerte absorbant. Eliminer les déchets dans les conditions autorisées par la réglementation.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION :

Prévention de l'exposition des travailleurs	: Assurer une ventilation suffisante en cas de risques de formation de vapeurs, fumées, brouillards ou d'aérosols. Tenir à l'écart des matières combustibles. Conserver le produit à l'écart des aliments et des boissons.
Prévention des incendies et des explosions	: Les emballages vides peuvent contenir des vapeurs inflammables ou explosives. Les chiffons imprégnés de produit, le papier ou les matières utilisées pour absorber les déversements présentent un danger d'incendie. Eviter qu'ils ne s'accumulent. Les éliminer immédiatement et en toute sécurité après utilisation.
Précautions et conseils d'utilisation	: Afin de réduire le risque d'incendie, concevoir les

installations pour éviter les projections accidentelles de produit sur des carters chauds et des contacts électriques.

Eviter les projections.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant. Ne pas respirer les vapeurs, fumées, brouillards.

Eviter le contact avec les agents oxydants forts

N'utiliser que des récipients, joints, tuyauteries. Résistants aux hydrocarbures

Température d'utilisation conseillée : si mentionnée voir § 9

Température d'utilisation déconseillée : température supérieure au point de goutte

: Concevoir les installations pour éviter la pollution des eaux et du

: Recommandées : Stocker à température ambiante à l'abri de l'eau, de l'humidité, de la chaleur et de toute source d'ignition. Conserver les récipients fermés en dehors de l'utilisation. A éviter : Le stockage soumis aux intempéries

: Aucune dans les conditions normales de stockage.

: Conserver de préférence dans l'emballage d'origine. Dans le cas contraire, reporter toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage.

STOCKAGE :

Mesures techniques
sol.

Conditions de stockage

Dégradation du produit

Matériaux d'emballages

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordres techniques

: Utiliser le produit en atmosphère bien ventilée. Dans le cas de travaux en enceintes confinée (cuves, réservoirs.), s'assurer d'une atmosphère respirable et/ou porter les équipements recommandés.

Valeurs limites d'expositions

Composant(s)	N° CAS	N° REACH	VLE	VME	Source	Remarque
Brouillards d'huile	-	-	10mg/m3 sur 15 min	5mg/m3 sur 8heures		-

Protection des mains

: Gants imperméables et résistants aux hydrocarbures.

Protection des yeux

: Lunettes en cas de risque de projections.

Protection de la peau et du corps autre que les mains

: Selon nécessité : écran facial, bottes, vêtements imperméables aux hydrocarbures, chaussures de sécurité (manipulation de fûts). Ne porter ni bagues, montre ou objets similaires qui pourraient retenir le produit et provoquer une réaction cutanée.

Mesure d'hygiène

: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

: Lisse.

Couleur

: Blanc.

Odeur

: Caractéristique.

pH	: Non applicable
Point de fusion	: Non applicable
Point d'ébullition	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Masse volumique	: 910 kg/m ³ à 20°C.
Solubilité dans l'eau (20°C g/l)	: Insoluble et non miscible.
Solubilité dans les solvants organiques	: soluble dans un grand nombre de solvants usuels.
Coefficient de partage n- Octanol/Eau (log Po/w)	: Non déterminé.
Température spécifique de changement d'état	: Point de goutte : sans
Viscosité dynamique (mPa s)	: Non applicable.
Température d'auto inflammation	: 250°C (ASTM E 659). Cette valeur peut être notablement abaissée dans des conditions particulières (oxydation lente sur milieux fortement divisés ...).
Caractéristiques d'explosivité	: Non concerné.
Pression de vapeur	: Non déterminée.
Autres informations	: Pénétrabilité : 336 (1/10 mm) à 25°C.

Les données ci-dessus représentent des valeurs types et ne constituent pas une spécification

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité	: Produit stable aux températures usuelles de stockage, de manipulation et d'emploi.
Conditions à éviter	: La chaleur, les étincelles, les points d'ignition, les flammes, l'électricité statique
Matières à éviter	: Eviter le contact avec les oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	: La combustion incomplète et la thermolyse peuvent produire des dégagements de gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO ₂ , hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

TOXICITE AIGUE – EFFETS LOCAUX :

TOXICITE AIGÜE	Dose		Espèce	Méthode	Remarque
Oral	LD50	ND	-	-	-
Dermal	LD50	ND	-	-	-
Inhalation	LC50	ND	-	-	-

Inhalation : Risque improbable dans les conditions normales d'emploi. L'inhalation de concentrations importantes de vapeurs, de fumées ou d'aérosols peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures.

Contact avec la peau : Risque improbable dans les conditions normales d'emploi. Les contacts avec la peau devraient être minimisés.

Ingestion : Peut provoquer des troubles digestifs tels que : diarrhée, nausée, ...

TOXICITE CHRONIQUE OU A LONG TERME

Contact avec la peau : Des lésions cutanées caractéristiques (boutons d'huile) peuvent se développer à la suite d'expositions prolongées et répétées au contact de vêtements souillés.

Sensibilisation : A notre connaissance, le produit ne provoque pas de sensibilisation.

	Evaluation	Espèce	Méthode	Remarque
Dermal	ND	-	-	-
Inhalation	ND	-	-	-

CMR : notre connaissance, le produit ne contient pas de substance cancérigène, mutagène et toxique pour la reproduction.

	Evaluation	Espèce	Méthode	Remarque
Cancérigène	ND	-	-	-
Mutagénicité	ND	-	-	-
Toxicité pour la reproduction	ND	-	-	-

Autres effets : Les graisses usagées peuvent contenir des impuretés nocives qui se sont accumulées durant l'utilisation. De telles impuretés peuvent provoquer des risques pour la santé et l'environnement lors de l'élimination

Effets irritant et corrosif

	Evaluation	Espèce	Méthode	Remarque
Yeux	ND	-	-	-
Dermal	ND	-	-	-
Inhalation	ND	-	-	-

Les données toxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information est basée sur la connaissance des composants et sur la toxicologie de produits similaires.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Toxicité envers l'environnement :

TOXICITE AIGÛE	Dose	Durée	Espèce	Evaluation	Méthode	Remarque
Poisson	LC50	96h	-	ND	-	-
Daphnée	EC50	48h	-	ND	-	-
Algue	LC50	72h	-	ND	-	-

Mobilité : Air : il y a peu de pertes par évaporation.
Sol : compte tenu de ses caractéristiques physico chimiques, le produit est, en général, peu mobile au sol.
Eau : insoluble, le produit flotte ou dépose.

Persistance et dégradabilité : Absence de données expérimentales sur le produit fini.

Potentiel Bioaccumulatif : Non déterminé

Résultat de l'évaluation PBT : Non déterminé

Les données écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information est basée sur la connaissance des composants et sur la toxicologie de produits similaires

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Elimination des déchets : La seule élimination en France est la récupération par un récupérateur agréé, la régénération et le brûlage dans une installation agréée.

Elimination des emballages souillés
Dispositions légales

: Se conformer à la réglementation en vigueur.

: Réglementation du déversement des huiles et lubrifiants dans les eaux superficielles, souterraines et de mer : décret n°73-218 du 23/02/73 et 77-254 du 08/03/77, circulaire du 14/01/77 et 04/11/80.

Réglementation relative aux déchets : loi n°75-633 du 15/07/75 et décret n°77-974 du 19/08/77, décret n°79-981 du 21/11/79 modifié par les décrets n°85-387 du 29/03/85, n°89-192 du 24/03/89 et n°89-648 du 31/08/89 portant réglementation de la récupération des huiles usagées

Loi n°88-1261 du 30/12/88, décret n°90-267 du 23/03/90 relatif à l'importation, à l'exportation et au transit des déchets générateurs de nuisances

Loi n°92-646 du 13/07/92 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non soumis à la réglementation du transport des matières dangereuses.

Terre / routes (classe ADR) : Non concerné
Chemin de fer (classe RID) : Non concerné
Voies fluviales (classe ADNR) : Non concerné
Voie maritime (classe IMDG) : Non concerné
Voie aérienne (classe IATA-DGR) : Non concerné
Numéro ONU : Aucun
Nom d'expédition : Graisse lubrifiante

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Réglementation communautaire : Non concerné
Phrases de risque : Non concerné
Conseils de prudence : Non concerné
Réglementation française : Code de sécurité sociale : Article.L.461-1 à L 461-7 tableau publié dans la brochure 85/10 bis des JO tableau
Code du travail : Article R 241-50, arrêté et décret du 11/07/77
Code du travail (hygiène et sécurité) : R 232-1.3.4, 1 à 5-11.
Article R 233-43
Code du travail (prévention des incendies) : Article R 233-14 à 41
Installation classée : Non concerné
Nomenclature rejet : Voir paragraphe 13
Inventaire : Conforme aux exigences nationales/régionales suivantes en matière d'inventaire chimique : AICS, IECSC, KECI, PICCS, TSCA, EINECS, DSL, NZIoC.

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des phrases de risque Abréviation

:
ND : Non déterminé (e)
PBT : persistante, bioaccumulable, toxique
VLE : Valeur limite d'exposition
VME : Valeur moyenne d'exposition
AICS : Australian Inventory of Chemical Substances
IECSC : Inventory of Existing Chemical Substances in China
KECI : Korean Existing Chemicals Inventory
PICCS : Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances

TSCA : US: Toxic Substances Control Act
 EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 DSL : Canada: Domestic Substance List
 NZIoC : New Zealand Inventory of Chemicals
Date d'émission de la fiche : 06/02/2012
Annule et remplace la fiche du : 29/09/2008

Tableau de révision

Section	Modification	Date de modification
-	Création	18/10/2001
-	Donnée non disponible	14/04/2005
-	Révision globale selon le règlement CE 1907/2006	29/09/2008
-	Révision globale selon le règlement (CE) n°1272/2008	06/02/2012

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. Une liste des principaux textes législatifs, réglementaires et administratifs peut être jointe, à titre indicatif, à cette fiche. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires a pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive.

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de texte autre que ceux cités.